



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, le 14 AVR. 2011

Préfecture

Direction des Collectivités locales et du
Développement Durable

Bureau des Installations Classées pour
la Protection de l'Environnement

Dossier suivi par : M BARTOLINI

Tél : 04.91.15.63.89

patrick.bartolini@Bouches-du-Rhône.gouv.fr

Dossier n°2010 - 33CA

AVIS D'ENQUETE

Société « DATRANS »

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la société DATRANS pour l'exploitation d'un centre de tri et de gestion de déchets situé dans la ZAC des Aiguilles sur la commune de GIGNAC LA NERTHE.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés en mairie de GIGNAC LA NERTHE, CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, ENSUES LA REDONNE, LE ROVE et MARIIGNANE du 9 mai 2011 jusqu'au 10 juin 2011 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée à Monsieur Marc GUERIN en sa qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations des intéressés, en mairie de :

Mairie de GIGNAC LA NERTHE :

- le 9 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 16 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 24 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 31 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 10 juin 2011 de 14h à 17h,

Mairie de CHATEAUNEUF LES MARTIGUES :

- le 9 mai 2011 de 14h à 17h
- le 16 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 25 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 30 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 8 juin 2011 de 9h à 12h,

Mairie d'ENSUES LA REDONNE :

- le 10 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 17 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 23 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 31 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 8 juin 2011 de 14h à 17h,

Mairie du ROVE :

- le 10 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 17 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 24 mai 2011 de 14h à 17h,
- le 30 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 7 juin 2011 de 9h à 12h,

Mairie de MARIGNANE :

- le 12 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 19 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 23 mai 2011 de 9h à 12h,
- le 1er juin 2011 de 14h à 17h,
- le 9 juin 2011 de 9h à 12h,

Toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur dans les mairies concernées ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de GIGNAC LA NERTHE, CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, ENSUES LA REDONNE, LE ROVE et de MARIGNANE,
- Préfecture des Bouches-du-Rhône

Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable

Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement, porte 424

Boulevard Paul PEYTRAL

13006 MARSEILLE

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions au représentant de l'Etat, qui en adressera copie au président du tribunal administratif, aux mairies concernées et au pétitionnaire.

Un rapport de synthèse sera élaboré par le service de l'inspection des installations classées en vue de la présentation du dossier pour avis consultatif du CODERST.

A l'issue de la procédure, le représentant de l'Etat, prendra sa décision d'autoriser ou non l'exploitation correspondante, par arrêté préfectoral.

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

GILLES BERTOTIY